

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL
MAIRIE DU LAVANDOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Nombre de membres élus : 4
En exercice : 4
Présents : 4
Pouvoirs : 0
Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Jean PLENAT, M. Patrick LESAGE, M. Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 14/01/2022

N° délibération : 2022-01

BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE DEPENSES
AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

L'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ainsi, afin de ne pas retarder certains investissements concernant le budget du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif.

*Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité (4 voix pour)*

AUTORISE Monsieur le président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2021	AUTORISATION POUR 2022
20 Immobilisations incorporelles	300 000 €	75 000 €
21 Immobilisations corporelles	289 892.14 €	72 473 €
23 Immobilisations en cours	200 000 €	50 000 €

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2022.

**AINSI FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

Gil BERNARDI

4/11

